

**Note d'information relative à l'admission en Classe à Horaires Aménagés**  
**CHA Danse**  
**Principes d'admission**

**Collège Guynemer Montbéliard**

**POUR UNE ENTREE EN 6e CHAD = DATE LIMITE DE RETOUR AU DIRECTEUR DE L'ECOLE = 04 avril 2025**

**1. Date de réunion d'information :**

Une réunion d'information se tiendra au sein du collège Guynemer le **mardi 18 mars 2025, à 18h00**.

**2. Procédure de candidature :**

Les dossiers sont à remettre à l'école **pour le 04 avril au plus tard**.

L'étude des candidatures se fait sur dossier pour les élèves issus d'une CHAD ou ayant suivi un cursus traditionnel au sein du Conservatoire et après une audition d'admission pour les élèves qui ne sont ni issus d'un dispositif CHAD, ni déjà inscrits dans un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.

**DATE DES AUDITIONS D'ADMISSION :**  
**Lundi 14 avril 2025**  
**Au Conservatoire du Pays de Montbéliard**

**3. Commission d'admission :**

Une commission d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants : l'appétence du candidat pour la pratique de la danse, ses compétences perceptives de mémorisation et de concentration, son projet personnel et sa motivation.

**DATE DE LA COMMISSION D'ADMISSION :**  
**5 mai 2025**

La commission examinera les candidatures. L'Inspecteur d'académie affectera ensuite les élèves dans le collège concerné.

**IMPORTANT : IL N'EST PAS UTILE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE DEROGATION**

Les résultats de la commission seront transmis aux familles par courrier uniquement, par la division des élèves de la DSDEN, fin mai/début juin 2025.

**Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire pour valider toute inscription. Il sera joint au présent dossier.**